

PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL  
N°3/2022 - 25 FEVRIER 2022  
PRESENTIEL (MAIRIE DE MIRAMAS)  
& VISIOCONFERENCE

<b>Présidence</b>	André Giraud
<b>Présents</b>	Jean-Marie Bellicini (visioconférence), Dominique Carlac'h, Marcel Ferrari, Arnaud Flanquart, Jean Gracia, Michel Huertas, Emmanuelle Jaeger, Christine Mannevy, Alain Martres, Martine Prévost (visioconférence), Alain Talarmin, Anne Tournier-Lasserve, Didier Vareecke, Christine Virlouvét
<b>Excusés</b>	Jean-Jacques Godard (pouvoir à Marcel Ferrari), Jean Thomas (pouvoir à André Giraud)
<b>Assistent</b>	Jean-Marc Beraud (Président du CNDLT), Patrick Ranvier (DTN), Souad Rochdi (Directrice générale)

- Début de la réunion à 16 h -

## 1. OUVERTURE

André Giraud souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie le maire de Miramas de nous accueillir dans les locaux de la mairie.

Avant d'ouvrir la séance, il demande un moment de recueillement à la mémoire de Patricia Zuger.

## 2. APPROBATION DU PV N° 2 DU 3 FEVRIER 2022

Alain Martres, Secrétaire général adjoint, indique que différentes précisions ont été prises en compte, et soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres du Bureau.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

Le Secrétaire général adjoint indique ensuite qu'aucun membre du Bureau, consulté par mail, ne s'est opposé à la demande de report au 27 février, pour cause d'intempéries, des demi-finales des Championnats de France de cross de l'interrégion Bretagne-Normandie.

### 3. INTERVENTION DU PRESIDENT

#### ➤ Saison sportive

André Giraud se réjouit que la saison hivernale, avec le soutien du Crédit Mutuel, d'Adidas et de la MAIF, connaisse un gros succès.

Le Président adresse ses remerciements et ses félicitations à tous les organisateurs de compétitions (Meetings, Championnats de France U23 et nationaux à Lyon, Epreuves combinées et marche à Rennes, Championnats de France U18 & U20 à Nantes) qui ont permis aux athlètes de réaliser déjà de belles performances, grâce à des organisations parfaitement rodées.

Toutes ces manifestations ont été retransmises sur Athlé TV.

André Giraud souligne aussi que ce calendrier hivernal a été parfaitement préparé en amont et il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur le sujet.

Les demi-finales de cross disputées dans les ligues se sont également parfaitement déroulées et ont permis de qualifier individuels et équipes pour la finale des Mureaux (12 & 13 mars) qui sera la dernière grande manifestation de l'hiver.

#### ➤ Réunions

- Deux réunions importantes se sont tenues ces dernières semaines :

- la journée-séminaire du CNDLT le 9 février, à laquelle a participé la quasi-totalité des Présidents de ligues,
- la réunion des 11 & 12 février qui rassemblait, sous la houlette de Didier Vareecke, les contributeurs à la réflexion sur la date unique de début de saison.

- Le Président a rencontré les organisateurs du cross de Carhaix (BRE), prêts à accueillir les Championnats de France 2023.

- André Giraud s'est rendu à Clermont-Ferrand à la demande du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Rencontre très constructive qui devrait déboucher sur une convention de partenariat portant sur des actions dans les collèges, le sport-santé et le trail en lien avec la structure « Evasion-volcans ». Un important volet sera consacré à la protection de l'environnement lors des pratiques de pleine nature.

- Le Président a signé une convention avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, concernant des actions dans les collèges, les Olympiades de la jeunesse, diverses manifestations sportives (dont les Championnats de France élite de Miramas) et des actions dans le cadre de « Terre de Jeux » (accueil de stages, etc.).

- Il a participé au CREPS de Boulouris à un intéressant colloque sur « l'inclusion par le sport ».

Arnaud Flanquart indique qu'il représentait le Président aux Championnats de France qui ont eu lieu à Nantes : très belle compétition, parfaitement organisée. Il a pu rencontrer des élus de la ville, mais aussi des dirigeants de la ligue des Pays de Loire et du Comité de Loire Atlantique. L'idée d'une convention-cadre avec la FFA a été évoquée.

Dans le même ordre d'idées, il a rencontré des élus de la ville de Talence qui vont disposer d'un tout nouveau stade. Ils seraient heureux d'accueillir des Championnats de France et se proposent même d'organiser les Championnats de France élite estivaux en 2025.

Avant de clore son intervention, André Giraud évoque le problème posé par la participation aux Championnats de France d'athlètes étrangers licenciés dans des clubs français.

Jean Gracia indique qu'initialement, 715 athlètes étaient qualifiables pour les Championnats de France élite de Miramas, dont 116 athlètes étrangers, soit plus de 16%. Au final, 195 hommes et 179 femmes participeront à ces championnats, dont 30 athlètes étrangers (8%).

Cet été, les athlètes étrangers ne pourront pas participer aux Championnats de France élite, mais ils pourront s'inscrire à l'Open de France. L'idée serait donc de créer un Open de France hivernal qui pourrait remplacer les Championnats de France nationaux. Il y a donc une réflexion urgente à mener et André Giraud demande à la CSO de faire des propositions sur ce sujet.

Une discussion s'engage.

*« C'est un sujet important car il y a effectivement beaucoup de demandes d'athlètes étrangers, y compris pour participer à des championnats régionaux.*

*Que ce soit au niveau régional ou national, on sait que les athlètes étrangers, même s'ils ne peuvent pas se prévaloir d'un titre de champion de France (ou champion régional), privent des athlètes de nationalité française de la participation à des championnats et à des finales, avec de possibles conséquences, pour les athlètes, au niveau des partenaires, et pour les clubs, au niveau du bilan sportif qu'ils présentent aux partenaires et institutions qui les soutiennent. »*

Patrick Ranvier est d'avis que les Championnats de France élite sont des compétitions de sélection pour des compétitions internationales. A ce titre, les Championnats de France élite hivernaux et estivaux doivent être réservés à des athlètes de nationalité française sélectionnables en équipe de France. Cette disposition est d'autant plus importante à l'approche des jeux de 2024.

Nous sommes d'ailleurs une des seules fédérations à accueillir des athlètes étrangers dans nos Championnats de France.

#### **4. POINT SUR LA DATE UNIQUE DE DEBUT DE SAISON**

Didier Vareecke rappelle la méthode qui a prévalu pour répondre à la « commande » du Bureau lors du séminaire d'Aubagne fin octobre.

Webinaire, réunions en visioconférence et en présentiel, mails, conversations téléphoniques, ont permis des échanges très nombreux et constructifs. Au total, environ 260 personnes ont participé de façon plus ou moins active : élus du Bureau et du Comité directeur, membres de plusieurs commissions, membres de la DTN, salariés de différents pôles et de la Direction générale.

Après l'élaboration d'un échéancier de 10 étapes et d'un guide des contributions, il y a eu 35 contributions personnelles et 21 contributions collectives.

Une analyse de ces contributions et une synthèse ont été faites les 10 & 11 février lors d'une réunion au siège de la Fédération.

Didier Vareecke présente les arguments majeurs qui ont abouti à une conclusion claire : c'est la date du 1<sup>er</sup> septembre qui a recueilli un avis très fortement majoritaire et qui est donc proposée au vote du Bureau.

Ce choix recueille l'**unanimité des membres du Bureau moins une voix**. Cette proposition sera donc transmise, pour vote, au Comité directeur du 11 mars, avant transmission éventuelle à l'AG de Mulhouse.

Marcel Ferrari explique son désaccord avec la proposition qui a été faite. Il n'est pas sûr que toutes les conséquences de ce choix aient été bien prises en compte. Le mot « unique » est difficile à respecter. Des clubs se satisfont actuellement des deux dates importantes : 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> novembre pour débiter la saison hivernale. L'avenir dira si le choix d'une date unique a été le bon.

Didier Vareecke est bien conscient qu'il va y avoir des adaptations nécessaires, des modifications à mettre en œuvre du point de vue sportif, organisationnel, administratif (textes).

Il va donc falloir faire preuve de beaucoup de pédagogie, et bien communiquer pour expliquer les raisons de ce choix qui devrait mettre un point final à ¼ de siècle d'atermoiements sur le sujet.

Jean Gracia confirme que la CSR va travailler pour prendre en compte ce choix qui est celui qui pose effectivement le moins de problèmes. La période des mutations est sans doute le point le plus compliqué. La CSR fera des propositions sur ce sujet.

André Giraud adresse tous ses remerciements à Didier Vareecke et aux nombreuses personnes issues de toutes les familles de la FFA, qui ont participé à cet important travail collégial. Cette méthode doit d'ailleurs nous inspirer pour d'autres sujets.

## 5. RETOUR SUR LE SEMINAIRE DES PRESIDENTS DE LIGUES

Jean-Marc Beraud, Président du CNDLT rend compte du déroulement de ce séminaire très constructif qui a aussi bénéficié de la participation du Pôle développement. Il est regrettable qu'une ligue n'ait pas jugé bon de participer.

Le sujet principal concernait le Plan de développement que la Fédération souhaite mettre en œuvre jusqu'en 2024.

Un questionnaire avait été envoyé aux ligues pour connaître leurs besoins.

Une ligue informe qu'elle pourrait se passer de CTS. Toutes les autres aimeraient avoir des « conseillers techniques fédéraux » (CTF), ce qui équivaudrait à la création de plus de vingt postes.

Si le Plan de développement est adopté, la FFA financera la formation de la vingtaine de cadres techniques souhaitée par les ligues et la mettra à disposition des ligues. Le coût est évidemment très important, même si l'ANS apportera jusqu'en 2024 une aide à la création d'emplois. Le coût pour la FFA pourrait être compensé par une augmentation du montant de la licence fédérale, par exemple de cinq euros. Il serait, du coup, souhaitable que les structures déconcentrées évitent d'augmenter cette année leurs cotisations respectives.

Mais certaines ligues cherchent à recruter des agents de développement, d'autres ont déjà prévu des augmentations, des comités départementaux sûrement aussi...

André Giraud indique qu'il s'agit d'un **Plan de développement de l'athlétisme et d'accompagnement des territoires** et qu'il doit servir en priorité au développement des territoires. Aujourd'hui, il est impossible de se développer sans professionnels, d'autant plus que le nombre de bénévoles est en diminution

constante et que les nombreux CTS qui vont partir en retraite au cours des prochaines années, ne seront pas remplacés. Il faut donc prendre des décisions fortes pour assurer l'avenir de l'athlétisme partout où il se pratique. On sait qu'il est très probable qu'il y ait un afflux important de pratiquants après les JO de Paris. Il faut nous y préparer. Pour cela, nous devons agir ensemble et parler d'une même voix : FFA, ligues et comités départementaux. C'est la raison pour laquelle nous proposons une augmentation globale pour ces 3 structures.

Le Président envisage donc de créer d'ici 2024, 24 emplois, Outre-mer compris. L'ANS apportera son soutien à un tel projet. La FFA est prête à recruter 24 personnes et à les former pour développer le projet fédéral dans les territoires. L'expérience montre que tous ceux qui ont investi, se sont développés. De ce fait, la pérennisation des emplois après 2024 sera assurée.

En outre, que représentent 5 euros répartis sur 12 mois ? Une quarantaine de centimes/mois !

Anne Tournier-Lasserre confirme que la professionnalisation est obligatoire à tous les niveaux. Les clubs bénéficieront directement ou indirectement du travail des CTF.

Marcel Ferrari indique que l'augmentation de la licence dans sa ligue a permis des investissements intéressants : embauches de personnel, aides aux jurys, aux clubs, aux athlètes, etc.

Arnaud Flanquart qui a assisté au séminaire, est, lui aussi, convaincu de la nécessité d'augmenter le coût de la licence fédérale pour le développement des territoires. D'autres sports l'ont fait, avec succès.

Emmanuelle Jaeger considère que le monde associatif ne doit pas craindre la notion d'investissements financiers qui sont inhérents à toute volonté de développement et d'adaptation structurelle.

Pour être précis, c'est le Comité directeur de la FFA qui fixe la « cotisation des clubs ». Les délégués à l'AG fédérale adoptent -ou rejettent- le budget qui est, en partie, basé sur le montant de cette cotisation.

Patrick Ranvier pense pour sa part que les adhérents ont envie d'un service de qualité.

Le Bureau est d'accord pour travailler avec les Présidents de ligues dans le sens indiqué par André Giraud et un Powerpoint va être élaboré pour expliquer tous les avantages de ce plan d'investissement au bénéfice de tous les pratiquants et des clubs.

## **6. INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL AJOINT - DOSSIERS DU BUREAU**

### ➤ Conséquences du décès de Patricia Zuger

Conformément à nos textes et règlements, le président présentera une candidature (féminine) au Comité directeur du 11 mars. Si cette candidature est validée, elle sera soumise au vote de l'Assemblée générale du 23 avril.

André Giraud proposera également au Comité directeur le nom d'un membre du Bureau en tant que délégué du Bureau fédéral pour les masters.

Il proposera en outre le nom d'une personne pour assurer la présidence de la CNAM. La présidence de cette commission devra être approuvée par le Comité directeur (vote secret).

➤ Format de la réunion du Comité directeur du 11 mars

Une première session de 10h à 12h30 réunira au siège de la Fédération les présidents de ligues et les présidents de commissions et comités.

Toujours au siège de la fédération, une seconde session de 14h à 16h30 réunira les membres du Comité directeur.

Les sujets d'orientations et de fond seront abordés lors des deux réunions. Un déjeuner en commun est prévu entre 12h30 et 14h.

Alain Martres se fait le porte-parole des membres du Bureau qui dormiront à Paris le vendredi soir, pour demander qu'un dîner, auquel pourraient participer les présidents de ligues et de commissions présents ce soir-là à Paris, soit organisé.

➤ Représentation du Président André Giraud aux Assemblées générales des ligues

Jean Gracia présente un tableau actualisé récapitulant pour chaque ligue métropolitaine, la date, le lieu et le nom de la personne qui représentera le Président. Un document va être proposé aux membres du Bureau qui représenteront le Président dans les Assemblées générales.

➤ Information sur le mode de qualification aux Championnats de France de 5km

Michel Huertas a transmis en amont de cette réunion le document ad hoc pour prise de connaissance de l'innovation du mode de qualification consistant :

- d'une part à retenir au **tour préliminaire**, outre tous les 5 km labellisés, les 5 000 mètres piste organisés par un club ou une structure FFA ;
- d'autre part, le 5 km virtuel organisé en juillet par la Fédération.

**Les demi-finales** (organisées par les ligues) sont ouvertes à tous les licenciés compétition - à la veille de l'épreuve - ayant couru le tour préliminaire : selon le cas une épreuve labellisée, ou une course virtuelle, ou le 5 000 mètres piste.

**La finale** (Championnats de France) se déroulera sur une seule journée et comprendra plusieurs courses. Une question est posée sur la prise en compte, pour se qualifier aux ½ finales, des résultats obtenus lors de courses virtuelles.

Michel Huertas confirme que cette possibilité est effectivement offerte aux coureurs non-licenciés qui pourront participer aux ½ finales, à condition de prendre une licence compétition dans un club.

Emmanuelle Jaeger indique qu'elle désapprouve cette décision qui risque de décourager les organisateurs de compétitions à rechercher un label pour leur organisation puisqu'un compétiteur pourra se qualifier à ces 1 / 2 finales de manière virtuelle et donc sans aucune garantie de sérieux de la performance.

➤ Informations sur la labellisation

La CNDC a transmis divers documents concernant la labellisation des clubs.

Les travaux menés par la commission ont permis de constater que 60% de nos clubs n'ont pas de dirigeants formés. Ces clubs ne connaissent pas, par exemple, l'obligation qui leur est faite, de déclarer dans le SI-FFA les activités du club, ainsi que les coordonnées des dirigeants et des encadrants sportifs. Ces oublis posent un réel problème, par exemple en ce qui concerne l'honorabilité, un point sur lequel le Ministère insiste beaucoup, d'autant plus que, même certains « grands » clubs ne font pas le nécessaire.

Des membres du Bureau s'interrogent sur la pertinence des critères de certification conduisant à un niveau de labellisation. Les clubs ne subissent-ils pas ce système, alors que ce devrait être un outil ? Il faut qu'il y ait une motivation pour les clubs, et tout particulièrement pour les clubs -nombreux- qui n'ont pas de véritable plan de développement.

Il serait bon de faire un bilan de la labellisation.

Se pose aussi la question des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents. Ces clubs sont certes désormais privés de l'argent que leur apporte la labellisation. Mais pour beaucoup de membres du Bureau, il faut aller plus loin en supprimant complètement la mention de « club labellisé », une distinction que certaines communes prennent en considération pour l'attribution de subventions.

#### ➤ Lauréats Assemblée générale de Mulhouse

Jean-Marie Bellicini va envoyer un courriel aux Présidents de ligues pour les informer de la façon dont les lauréats mis à l'honneur à l'AG de Mulhouse seront choisis.

Alain Martres contactera les ligues qui avaient proposé des personnes qui n'avaient, jusqu'alors, pas été retenues, pour savoir si ces propositions sont toujours d'actualité.

En ce qui concerne les clubs, une distinction sera faite entre les clubs de moins de 150 licenciés et ceux ayant plus de 150 licenciés. Chaque ligue proposera donc 2 clubs s'étant particulièrement investis lors de la pandémie dans les actions proposées par la Fédération.

Des membres du Bureau s'interrogent sur la pertinence de ce nombre de 150 licenciés et posent la question des clubs référents et des clubs associés.

#### ➤ Licences

Jean Gracia présente le tableau présentant le nombre de licences prises au 24 février : 291 748. Nous pensons toujours dépasser la barre des 300 000 licenciés au 31 août 2022.

#### ➤ Appel du club « Coureurs du monde en Isère »

La CSR a décidé de ne pas accepter la demande de compensation normalement due suite à la mutation d'une de leurs athlètes classée IA pour ses performances lors des courses de 24 heures. En effet, après vérification, l'athlète n'a été licenciée qu'un an dans le club quitté, et aucune compétition de 24 heures n'a été organisée pendant la période prise en considération pour faire des performances.

Le Bureau suit donc la décision de la CSR : le club quitté ne recevra pas de compensation.

#### ➤ CSO

Alain Talarmin communique deux informations à mettre dans le Livret des compétitions estivales :

- Concernant les Championnats de France du 10 000m et de durée U18 H & F, le titre de Champion de France Elite et les podiums Elite hommes et femmes seront attribués dans la Course A et B au scratch, dans le cadre des Championnats d'Europe par équipes. Pour les autres courses, les répartitions dans les séries seront établies par niveau d'engagement. Les autres titres seront attribués au classement scratch de toutes les courses.

- Concernant le Championnat de France des clubs, il se déroulera sur 2 tours mais le 1<sup>er</sup> tour est facultatif pour les clubs participant aux « Elite » ou « N1 ».

Par contre, un club engagé en Elite ou N1 qui décide de ne pas participer au 1<sup>er</sup> tour, ne pourra pas inscrire une « équipe 2 » au 1<sup>er</sup> tour.

De plus, une « équipe 2 » d'un club Elite ou N1 ne peut pas avoir d'équipe 2 en N2A.

Pour les autres poules finales de ligues, pas de restriction.

## 7. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE GENERALE

➤ Souad Rochdi indique d'abord qu'il n'y aura pas de **point financier**, compte tenu de l'absence du Trésorier général. Nous sommes en période de clôture budgétaire avec la présence des commissaires aux comptes. En outre, la directrice générale confirme que, suite à la demande de la CFB, pour des raisons de simplification il sera procédé aux paiements, directement de la Fédération vers les clubs. Cependant, compte-tenu de la charge de travail associée, un renfort au Pôle Comptable et Gestion est indispensable.

Par ailleurs, il est confirmé qu'en attendant la mise en place définitive de l'outil Jenji, les circulaires financières 2021 sont prorogées. Il est également précisé que les différents challenges running 2021 seront attribués conformément au projet de budget 2022 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 23 avril

➤ Parmi les **projets** évoqués, la Directrice générale mentionne un plan de recrutement, la refonte du site fédéral, la centrale d'achats en cours de finalisation, tout comme le projet CRM. Arnaud Flanquart précise qu'il s'agit de faire converger l'ensemble des outils digitaux pour que chaque licencié ait un « compte athlé » dès la rentrée prochaine.

➤ Souad Rochdi présente ensuite l'organigramme de la Direction générale et de la DTN. On remarque que l'OFA, en bas du tableau, est en transversalité car il s'agit d'une mission centrale.

La Directrice générale présente ensuite l'organigramme général des services de la FFA, répartis en six pôles : achats, comptabilité, juridique, moyens généraux, ressources humaines et systèmes d'information. Puis elle revient sur le Séminaire des Présidents des Ligues du 9 février, dont le compte-rendu, riche d'enseignements sera transmis prochainement.

Les quatre thématiques qui en ressortent sont les suivantes :



- outils numériques et équipements ;
- emploi de responsable de développement dans les ligues ;
- services de la Fédération auprès des ligues ;
- formation des dirigeants.

➤ Implantations

Le Bureau valide l'implantation des Championnats de France d'Ekiden le 6 novembre 2022 à Paris. Le Bureau donne un avis favorable, avant transmission au Comité directeur à qui revient la décision, pour l'implantation des Championnats de France de cross 2023 à Carhaix (BRE). La date sera précisée ultérieurement : 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> week-end de mars.

## 8. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Patrick Ranvier évoque dans un premier temps l'organigramme de la DTN. Il donne des précisions sur cet organigramme qui sera plus resserré et donc plus lisible.

Il continue à consacrer 3 demi-journées par semaine aux entretiens individuels avec tous les CTS. C'est un travail très long mais très instructif.

Il consacre aussi beaucoup de temps aux « affaires courantes », parmi lesquelles on peut citer le Contrat de performance avec l'ANS, le Contrat de délégation, la rédaction des nouvelles lettres de missions des CTS, et la construction du budget 2022 qui est assez compliquée puisqu'il n'était pas présent lors des premières réunions.

L'étude du Plan de performance fédéral a suscité en lui un certain nombre d'interrogations.

Le Ministère et l'ANS ont lancé une évaluation des fédérations. Pour cela, un outil qui prend en compte, à des degrés divers, 22 critères d'évaluation est utilisé. Les résultats serviront de base pour effectuer un redéploiement des CTS.

Le DTN rappelle que la FFA a perdu 17 postes de cadres techniques lors de la dernière olympiade.

En l'absence du Président et de la Directrice générale qui ont dû quitter la réunion pour un plateau TV à Marseille, Jean Gracia, Président de séance par intérim, remercie les personnes présentes et clôt la séance.

- Fin de la réunion à 19 h 45 -

*Jean-Marie Bellicini*  
*Secrétaire général*

*Alain Martres*  
*Secrétaire général adjoint*

Annexes

- Power point de présentation (extraits)
- Mode de qualification aux Championnats de France de 5km

**4.1**

**Origine de la commande :**  
**Séminaire du Bureau fédéral des 21 et 22**  
**octobre 2021 à Aubagne**

# Constat initial et orientations fixées par le Bureau

Les thèmes de «date de début de saison», de «calendrier sportif», de «registre des compétitions», de «date unique» sont des sujets récurrents n'ayant jamais abouti totalement à une prise de décision lisible, cohérente et pérenne.

Le Bureau Fédéral estime par conséquent qu'il lui appartient de **fixer un cap** en indiquant clairement les priorités fédérales et en adoptant une méthode apte à permettre un consensus qui soit le plus large possible.

Le Bureau considère en outre, qu'on ne peut se limiter à un simple groupe de travail ou à une nouvelle enquête auprès des clubs, des élus ou des structures déconcentrées.

La commande est donc faite d'entamer une étude qui permette de déterminer

**une Date Unique de Début de Saison.**

## Quels sont les objectifs fixés ?

- ❑ Proposer une Date Unique de Début de « nos » Saisons, sans préjudice sur l'activité sportive.
- ❑ Simplifier, donner de la cohérence et une réelle lisibilité, sans dogmatisme.
- ❑ Alléger la vie des clubs d'un maximum de contraintes tout en aidant à leur structuration.
- ❑ Coller au plus près du rythme sociétal

## 4.2 | Choix d'une méthode

## Quelle démarche était prévue initialement ?

Avant les contraintes sanitaires qui se sont imposées à nous, l'organisation d'un séminaire sur 2 journées, en présentiel, sur le thème : « **Cohérence entre le registre des compétitions, leur format, l'organisation du calendrier, la date unique de début de saison** » était envisagée.

Un premier travail semblait s'imposer : dépoussiérer le registre des compétitions en s'assurant que chacune des formules proposées soit bien en adéquation avec les objectifs fédéraux, les attentes des licenciés et les niveaux de pratique constatés.

Une fois le registre des compétitions établi par la Fédération, il deviendrait possible de construire un calendrier de compétitions et de rencontres, adapté à la diversité de nos pratiques... et de nos pratiquants.

La définition de la date de début de saison ne devait pas être de ce fait, un préalable, mais une conséquence de choix qui ne devaient en aucun cas, porter préjudice aux priorités sportives fixées par notre Fédération.

**Ce travail n'est que reporté et devra se faire impérativement (une fois fixée la Date Unique de Début de saison).**

## Méthode adoptée. Attentes et intérêt.

La méthode : Etre en mesure, en interne, et aux différents niveaux de responsabilités (commissions, secteurs de la DTN, pôles des services fédéraux, présidents de Ligues et de Comités), de procéder à une phase de réflexion aboutissant à la rédaction d'une contribution.

La méthode de concertation au sein de chaque instance est laissée à l'initiative des responsables de commissions, de secteurs ou de pôles.

**Cependant, cette méthode nécessite une implication de chacun des intervenants et une nécessaire "transversalité" permettant d'intégrer TOUTES les instances représentant TOUTES les composantes des acteurs fédéraux.**

# Un préalable :

## La démarche nécessite :

- que chaque acteur soit au même niveau d'informations.
- que tous les paramètres et problématiques soient bien partagés.
- que l'objet du sujet soit correctement posé.
- que l'objectif des travaux soit univoque.

## Le 17 décembre est organisé un webinaire (environ 50 participants) sur 4 domaines:

- La problématique
- L'historique
- La méthode
- L'échéancier



# Qui a été sollicité dans la démarche ?

- ❖ Elus : Membres du Comité Directeur et Bureau Fédéral selon les missions
- ❖ DTN : DTN et DTN Adjoints - les secteurs Jeunes, Running, Haute Performance, Athlé Forme Santé
- ❖ Services fédéraux: Service adhérents - Pôle systèmes d'information - Pôle Organisations Sportives - Pôle Développement Running - Pôle Développement Jeunes - Pôle Développement Forme Santé - Pôle Communication - Pôle Administration Générale - Pôle Gestion et Comptabilité - Pôle Développement
- ❖ Quiconque souhaite participer à la réflexion

## Ainsi que les Commissions nationales suivantes :

**COT** / Commission des Officiels Techniques - **CM** / Commission Médicale - **CSR** / Commission des Statuts et Règlements - **CSO** / Commission Sportive d'Organisations - **CNM** / Commission Nationale de Marche - **CNR** / Commission Nationale du Running - **CNSE** / Commission Nationale du Sport en Entreprise - **CNJ** / Commission Nationale des Jeunes - **CNAM** / Commission Nationale de l'Athlétisme Master - **CNDC** / Commission Nationale du Développement des Clubs - **CNAFS** / Commission Nationale Athlé Forme Santé - **CNA** / Commission Nationale des Athlètes - **CNE** / Commission Nationale des Entraîneurs - **COM** / Commission Outre Mer - **CAF** / Commission de l'Athlétisme Féminin - **CNDLT** / Commission Nationale de développement des Ligues et des Territoires / **Groupe des Comités** .

# Un guide de rédaction des contributions est proposé :

Le contenu de la contribution devait indiquer au minimum :

- la méthode de concertation employée
- le nombre de personnes impliquées dans la réflexion
- les thèmes principaux abordés
- les contraintes propres au secteur de responsabilité dans la problématique de « date unique de début de saison »
- le recensement des avantages et inconvénients inhérents à chaque **date unique de début de saison** envisageable
- le choix privilégié qui ressort des réflexions pour une date unique de début de saison
- Un argumentaire qui accompagne cette préférence.

# Un échéancier en 10 étapes pour une application dès 2022

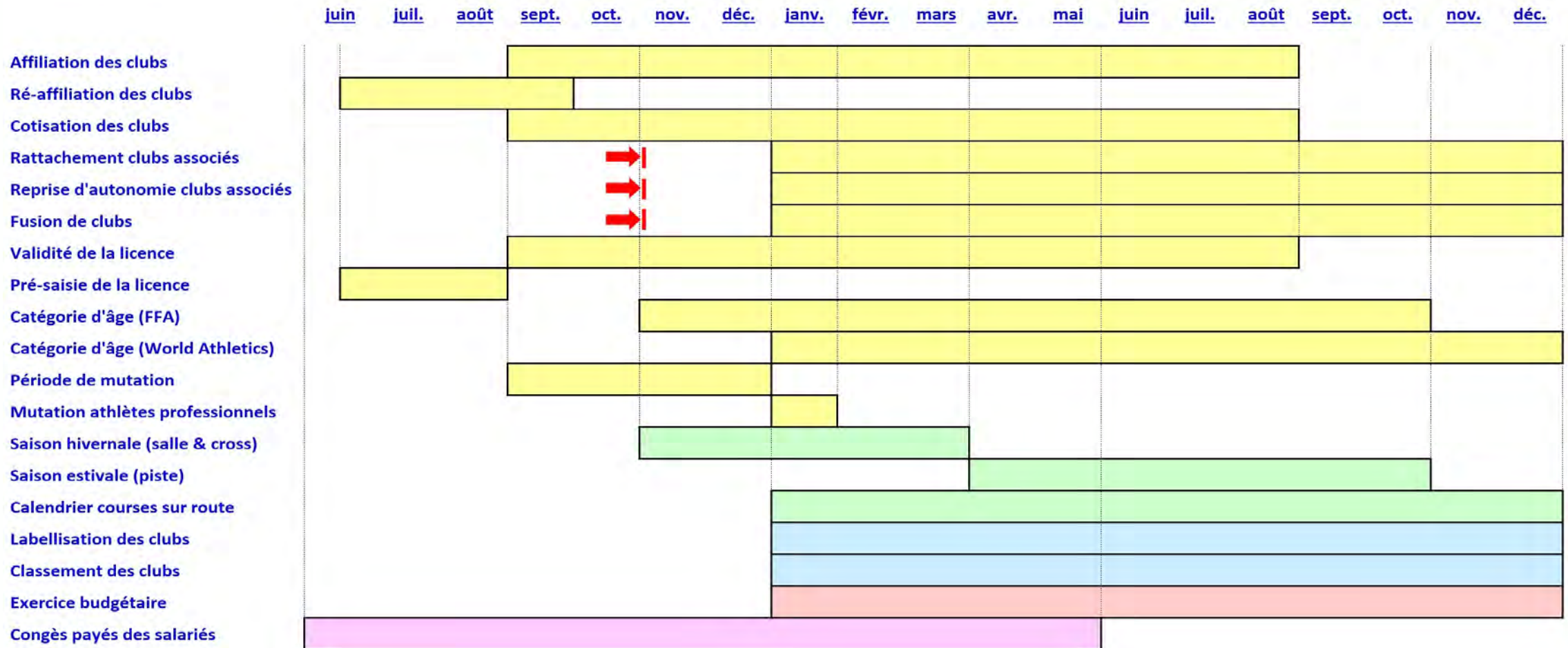
	Dates	Contenus	Participants
1	vendredi 17 décembre 2021	Présentation de la problématique et de la démarche	Elus, présidents de commissions, DTN, services fédéraux , .....
2	samedi 22 janvier 2022 (date limite de retour)	Toute possibilité d'initiative pour consulter l'instance de responsabilité correspondante (commissions, élus, DTN, services fédéraux, ...) et remontée de contributions.	Travail en autonomie des différents groupes
3	Jeudi 10 et vendredi 11 février 2022	Groupe de travail ayant pour mission d'établir la synthèse des différentes contributions, de débattre et de rédiger des conclusions	Représentants des services fédéraux impliqués, de la DTN, des élus et présidents de commissions concernées et des invités. Plénière à Paris
4	vendredi 25 février 2022	Présentation de la synthèse des travaux. Décision du Bureau fédéral sur la suite à donner.	Bureau fédéral à Miramas
5	vendredi 11 mars 2022	Vote du Comité directeur sur la proposition de date unique. Validation des propositions de modifications des Statuts	Comité directeur supplémentaire (région parisienne)
6	lundi 21 mars 2022	Envoi des propositions de modification éventuelle des statuts aux délégués de clubs.	x
7	samedi 2 avril 2022	Vote du Comité Directeur sur les modifications des autres textes	Comité directeur
8	mercredi 6 avril 2022	Validation des derniers ajustements de textes	Bureau fédéral
9	mardi 12 avril 2022	Transmission aux Délégués des clubs, de tous les documents validés par le Comité Directeur	x
10	samedi 23 avril 2022	Débat et vote de l'Assemblée générale.	Assemblée générale à Mulhouse

## **4.3 | Etat des lieux, la situation actuelle**

## Quelles sont à l'heure actuelle, nos différentes dates de Débuts de saisons ?

Du 1 septembre au 31 août	« Saison administrative » : Période de délivrance de la Licence et Affiliation des clubs
Du 1 septembre au 31 août	Labellisation des clubs:
Du 1 janvier au 31 décembre	« Saison sportive » : Comptabilisation des résultats sportifs
Du 1 janvier au 31 décembre	« Saison sportive » : Classement des clubs et des athlètes
<b>Organisation de nos activités d'animations et de compétitions par périodes bien identifiées chronologiquement dans les «4 saisons » (hors spécificités épreuves running non saisonnières) :</b>	
<b>Novembre à Mars</b>	Cross Country et Salle
<b>D'avril à mai : <i>plein air</i></b>	Dominante compétitions par équipes et compétitions locales
<b>De juin à Juillet : <i>plein air</i></b>	Dominante meetings et Championnats individuels (Ligues – France - Championnats Internationaux)
<b>Août</b>	Pose d'activités en clubs et Championnats internationaux -
<b>Septembre-Octobre</b>	Reprises activités avant Changement de catégories d'âges . (Dominante compétitions par équipes.)
<b>1 Novembre</b>	Changement de catégorie d'âge : année N pour ( avec âge requis en année civile N+1)
<b>Du 1 septembre au 31 décembre</b>	Période normale des mutations
<b>1 er Janvier</b>	Date d'effet des créations/modifications d'Ententes de clubs et Fusion de clubs
<b>à partir de mi-juin au 31 août</b>	Période de pré-saisie des licences

# Objectif : aligner verticalement, sur une même date, l'ensemble de ces contraintes



## 4.4 | Retour des contributions



## Ont contribué à la synthèse :

**Commissions fédérales :** COT / CNDC / CNAFS / CNJ / CSR / CSO / CNM / CNR / CNA / COM / CNAM

**Ligues et Comités :** CNDLT / Groupe des Comités

**Bureau Fédéral :** VP clubs / VP outremer

**Comité Directeur :** Référent procédures antérieures / Elu Ultramarin

**Services Fédéraux :** Dvp running / Dvp Jeunes / Dvp AFS

Organisations sportives

**DTN :** DTN Jeunes / Running / Perf / AFS

**DPST :** HdF

# Origine des contributions et méthodes:

**35 contributions personnelles** dont 7 émanent d'élus et 28 de membres de commissions

**21 contributions collectives** dont 10 de Commissions Nationales, 8 de Commissions Régionales, 2 de Services fédéraux, 1 de la DTN plus le celles du CNLDT pour les Ligues et du Groupe Comité pour les Comités Départementaux.

## Méthodes de concertation :

**1 réunion en présentiel** avec 35 participants

**12 réunions en visio** regroupant 114 participants

**Contacts téléphoniques** avec 24 correspondants

**Echanges par mail** avec 87 correspondants

**Les réunions, concertations, échanges et contacts ont permis d'obtenir la participation de plus de 260 interlocuteurs traduites par 56 contributions écrites.**

## **4.5 | Synthèse des contributions et proposition du Groupe de travail**

# Composition du groupe de travail chargé de la synthèse :

ELUS		Commissions Nationales		Services Fédéraux		DTN	
Didier VAREECKE	BF	André OLIVE	CNJ	Philippe BOIDE	Développement des pratiques	Philippe LEYNIER	DTN Adjoint
Emmanuelle JAEGER	BF	Philippe LAFOURCADE	CNAM	Mickael PAULOBY	Pôle organisation	Guillaume GEISLER	Secteur Jeunes
Daniel ARCUSET	CD	Michel MAHE	CSO			Pierre FRITEYRE	Secteur Performance
Jean GRACIA	BF	Sylvain COLLETTE	CNDC			Thibaut DESCHAMPS	Secteur Forme Santé
		Jean Pierre DAHM	CNM			Patrice BINELLI	Secteur Running
		Philippe PELLOIS	CNR			Yann VAILLANT	DPST
		Jean Marc BERAUD	CNDLT			Alain BONARDI	DPST
		Fabrice DUBUISSON	Gr. Comités				

**Réponse données à la question posée: « Si une date unique de début de saison doit être fixée, quelle est celle qui vous semble devoir être privilégiée ? »**

	<b>COMMISSIONS NATIONALES</b>	<b>POLES FEDERAUX</b>	<b>SECTEURS DTN</b>
1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE	CNJ – CNAM – CNDC CNDLT – CNO – CNAFS CNM – CSO - Gr.Comités	DEVELOPPEMENT	DTN
1 <sup>er</sup> NOVEMBRE	CNA		
1 <sup>er</sup> JANVIER	CNR (?) + Nelle Calédonie		

# Analyse comparative des différentes options (réalisée par le groupe de travail)

Analyse des items favorables ou défavorables selon les 6 CRITERES suivants :

**Simplification - Recrutement – Cohérence – Structuration - Lisibilité - Vie sociétale**

Périodes	Activités	1 <sup>ER</sup> septembre	1 <sup>er</sup> novembre
Du 1 septembre au 31 août	« Saison administrative » : Période de délivrance de la Licence et Affiliation des clubs	+	-
Du 1 septembre au 31 août	Labellisation des clubs	=	=
Du 1 janvier au 31 décembre	« Saison sportive » : Comptabilisation des résultats sportifs	=	=
Du 1 janvier au 31 décembre	« Saison sportive » : Classement des clubs et des athlètes	=	=
1 Novembre	Changement de catégorie d'âge : année N pour ( avec âge requis en année civile N+1)	+	-
Du 1 septembre au 31 décembre	Période normale des mutations	=	=
1 er Janvier	Date d'effet des créations/modifications d'Ententes de clubs et Fusion de clubs	=	=
à partir de mi-juin au 31 août	Période de pré-saisie des licences	=	=

## CONCLUSION et PROPOSITION au BF :

Le groupe travail réuni à la FFA les 10 et 11 février 2022,

- **après analyse et synthèse des contributions reçues**
- **compte tenu des avis donnés par les commissions nationales , les services fédéraux et la DTN**
- **après avoir établi un tableau comparatif des avantages et inconvénients des 2 dates proposées majoritairement (1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre)**

propose au Bureau Fédéral la date du **1<sup>er</sup> septembre** comme Date Unique de Début de Saison.

# Quels sont les arguments majeurs qui ont prévalu ?

## En terme de structuration des clubs et des activités

Le groupe de travail estime qu'un début de saison au 1er septembre, incitera les clubs à anticiper les débuts de saison, et non à les subir.

Il permettra de préparer dès Juin, des groupes d'entraînement homogènes, et surtout, d'anticiper les nécessités d'encadrement plutôt que d'être débordés en septembre et d'avoir à refuser des licenciés.

Le recrutement des entraîneurs, ou leur formation, ainsi que la réservation des créneaux de stades ou gymnases pourront ainsi être anticipés.

Il en est de même de la participation aux compétitions automnales du fait de la connaissance anticipée des effectifs.

Il s'agit de ce fait, d'acculturer nos clubs à utiliser l'outil « pré saisie des licences » et d'encourager la professionnalisation.

Ceci doit permettre de lutter à armes égales avec les autres sports qui savent, dès le mois de septembre, réclamer auprès de leur municipalité des ressources qui correspondent à des effectifs lisibles.



# Quels sont les arguments majeurs qui ont prévalu ?

## En terme d'adaptation au rythme sociétal

Il s'agit de l'un des arguments majeurs de proposition de date unique au 1<sup>er</sup> septembre. Cette date correspond à la reprise effective de toutes les catégories sociales (scolaires, entreprises, ...) et de la plupart des activités sportives et culturelles.

C'est une période de forte remobilisation de tous (engagement de son temps d'occupation, planification et organisation pour toute la saison, gestion budgétaire du foyer, ...)

Au départ en vacances (juin/juillet), on se projette directement sur la nouvelle saison qui débutera en septembre, pas sur une période de transition.

Il est nécessaire de s'intégrer dans la dynamique sociétale de communication/promotion (bonnes résolutions, choix de rentrée, découverte des nouvelles activités,...).

# Quels sont les arguments majeurs qui ont prévalu ?

## En terme d'opportunité de recrutement

Il est important d'être concurrentiel vis-à-vis de notre public cible de primo-accédants en nous alignant sur le rythme de recrutement et de prise de licences des autres activités sportives et culturelles qui débutent au 1<sup>er</sup> septembre.

Il est en effet déterminant d'être en phase avec les temps forts de recrutement de septembre (forums des associations) et de permettre une mobilisation massive de l'ensemble de notre réseau.

Les parents effectuent les formalités de préinscription sportive de leurs enfants de plus en plus tôt et l'étalement au-delà de septembre complique leur gestion familiale.

Un nouveau calendrier permettra d'intégrer très vite les néo pratiquants dans des formules de compétitions automnales collectives et mobilisatrices et la possibilité sera d'autre part offerte d'assurer le lien avec les scolaires dès la fin juin

# Quels sont les arguments majeurs qui ont prévalu ?

En terme de lisibilité, de simplification et de cohérence

La notion de date Unique implique, de par sa définition, une simplification et une meilleure lisibilité et cohérence.

Cette date unique fixée au 1<sup>er</sup> septembre, inclut en particulier, le changement de catégorie à cette date, ce qui permet de conserver la même catégorie dès la rentrée, sans changement après 2 mois de pratique et facilite de ce fait, une continuité de l'activité athlétique de septembre à décembre.

En terme de communication, elle permet de ne donner qu'une seule explication aux athlètes, aux primo accédants, aux parents, aux médias, sur ce qu'est une « adhésion à la FFA ».

Nos 3 dates actuelles constituent une anomalie par rapport aux autres fédérations (changement de catégorie en cours d'année en particulier).

Elle permet une meilleure lisibilité avec une fin des finalités sportives fin août et la reprise des phases d'animations attractives et territoriales, en septembre.

## **4.6 | Les adaptations nécessaires**

# La nouvelle organisation annuelle avec début unique de début de saison au 1<sup>er</sup> septembre :

Périodes actuelles	Activités	1 <sup>ER</sup> septembre
Du 1 septembre au 31 août	« Saison administrative » : Période de délivrance de la Licence et Affiliation des clubs	Situation actuelle
Du 1 septembre au 31 août	Labellisation des clubs	Situation actuelle
Du 1 janvier au 31 décembre	« Saison sportive » : Comptabilisation des résultats sportifs (12 mois à compter de la DUDS)	<b>Du 1 septembre au 31 août</b>
Du 1 janvier au 31 décembre	« Saison sportive » : Classement des clubs et des athlètes (12 mois à compter de la DUDS)	<b>Du 1 septembre au 31 août</b>
1 Novembre	Changement de catégorie d'âge : année N pour (avec âge requis en année civile N+1)	<b>Au 1<sup>er</sup> septembre</b>
Du 1 septembre au 31 décembre	Période normale des mutations	Situation actuelle
1 <sup>er</sup> Janvier	Date d'effet des créations/modifications d'Ententes de clubs et Fusion de clubs	<b>Au 1<sup>er</sup> septembre</b>
à partir de mi-juin au 31 août	Période de pré-saisie des licences	Situation actuelle

# Quelques aménagements à envisager

**Dès la validation par le BF de la Date Unique de Début de Saison au 1 er septembre, il est indispensable que chaque commission, secteur ou pôle entreprenne une démarche d'analyse des adaptations ou modifications à entreprendre dans ses règlements, fonctionnements, calendrier, charges de travail, ...**

- ✓ Par la CSR : mise en conformité des textes réglementaires
- ✓ Par la CSR : adaptation de la circulaire administrative
- ✓ Par la CSO : précisions à apporter sur les règlements des épreuves nationales automnales 2022
- ✓ Par la CNR : mise en place d'un calendrier national annuel des championnats indépendant des organisateurs
- ✓ Par la DSI : Période transitoire à envisager pour les différents classements des clubs et des licenciés (paramétrage du 1/01/2022 au 31/08/2022)
- ✓ Par la CSR : encadrer réglementairement la date d'effet des créations et modifications d'ententes de clubs (opportunités en vue des compétitions par équipes)
- ✓ Par la CSR : encadrer réglementairement les mutations si celles-ci devenaient possibles toute l'année (protection des compétitions par équipes)
- ✓ Encadrer réglementairement l'homologation des records entre le 1/09 et le 31/12
- ✓ Etudier s'il doit y avoir une incidence sur les contrats Pro

# UN TRAVAIL DE COMMUNICATION A ASSURER

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ INFORMER</li><li>❑ ARGUMENTER</li><li>❑ CONVAINCRE</li><li>❑ PERENNISER</li></ul>
CIBLES	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ DELEGUES des CLUBS</li><li>❖ LES CLUBS</li></ul>
OUTILS	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ LETTRE AUX DELEGUES</li><li>➤ ASSEMBLEES GENERALES DE LIGUES</li><li>➤ SITE FEDERAL</li><li>➤ ATELIERS LORS DES AG</li><li>➤ WEBINAIRE</li></ul>

# 5 | SÉMINAIRE DES PRÉSIDENTS DE LIGUES



# Séminaire des présidents des Ligues

Les 4 thématiques qui ressortent des ateliers.

OUTILS NUMERIQUES /  
EQUIPEMENTS

EMPLOI / RESPONSABLE  
DEVELOPPEMENT LIGUE

SERVICES DE LA FEDERATION  
– BESOIN DES LIGUES

FORMATION DIRIGEANTS

- Proposition de candidature (féminine) au Comité directeur du 11 mars par le Président
- Présentation de la candidature par le Comité directeur à l'Assemblée générale du 23 avril
- Élection lors de l'Assemblée générale du 23 avril
  
- Délégation des Masters confiée à un(e) Vice-Président(e) lors du Comité directeur du 11 mars
- Proposition par le Président d'un(e) Président(e) de la CNAM lors du Comité directeur du 11 mars

## 6.2 ORGANISATION RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR JANVIER et AVRIL 2022

Vendredi 11 mars 2022  
(FFA)

10h00 –  
12h30

**PRÉSIDENTS DE  
LIGUES ET DE COMMISSIONS**

12h30

**Déjeuner**

14h00 –  
16h30

**COMITÉ DIRECTEUR**

Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022  
(visio)

16h00 –  
18h00

**COMITÉ DIRECTEUR**  
**Présidents de Ligues et de Commissions**  
Session 1

18h00

**Pause**

18h30 –  
20h30

**COMITÉ DIRECTEUR**  
**Présidents de Ligues et de Commissions**  
Session 2

## 6.3 | REPRÉSENTATION DE LA FFAUX AG DE LIGUES RÉGIONALES (mise à jour)

## **6.5 | Labellisation 2022**

## **6.3.1 | CRITÈRES DE CERTIFICATION 2022**

# A | HAUT NIVEAU

	Prérequis	Conditions
Certification	Aucun	Avoir au moins un athlète inscrit sur liste ministérielle

## Rappel :

Pour accéder à la labellisation, un club certifié doit compter parmi ses membres au moins un dirigeant diplômé

# B | AUTRES SECTEURS

	Prérequis	Conditions
Certification	Aucun	Avoir déclaré dans SI-FFA les activités pratiquées au sein du club Avoir au moins trois licences en rapport avec les activités déclarées (type de licence ou catégorie d'âge)

## Rappel :

Pour accéder à la labellisation, un club certifié doit compter parmi ses membres **au moins un dirigeant diplômé** et **un entraîneur qualifié** dans le secteur correspondant



## **6.3.2** | **CRITÈRES DE LABELLISATION 2022**

## A

## RUNNING

	1 point	2 points	3 points
<b>Entraîneurs</b>	1 <sup>er</sup> degré Running	2 <sup>nd</sup> degré Running ou CQP Running	3 <sup>ème</sup> degré Running ou BE + diplôme fédéral Running
<b>Licences Loisir RUNNING</b>	Part licence FFA - 15% <= Part licence Club >= Part licence FFA + 20%	Part licence Club > Part licence FFA + 20%	Part licence Club > Part licence FFA + 20% et Taux de renouvellement Club >= Taux de renouvellement FFA + 25%
<b>Organisations (au meilleur de 2019, 2020 et 2021)</b>	1 manifestation déclarée dans Calorg	2 à 4 manifestations déclarées dans Calorg	Plus de 4 manifestations déclarées dans Calorg
<b>Niveau de labels (au meilleur de 2019, 2020 et 2021)</b>	Régional	National	International
<b>Classés et Podiums France de Cross-country</b>	1 à 4 athlètes classés	5 à 12 athlètes classés OU 2 médaillés	Plus de 12 athlètes classés OU 3 médaillés
<b>Classés et Podiums France Route</b>	1 à 4 athlètes classés	5 à 12 athlètes classés OU 2 médaillés	Plus de 12 athlètes classés OU 3 médaillés
<b>Classée et Podiums France Nature (Trail, Km Vertical, Montagne et Marche Nordique)</b>	1 à 3 athlètes classés	4 à 7 athlètes classés OU 2 médaillés	Plus de 7 athlètes classés OU 3 médaillés
<b>Officiels hors-stade</b>	1 officiel diplômé	2 à 3 officiels diplômés	Plus de 3 officiels diplômés
<b>BONUS (1 point)</b>	Organiser le RUN 2K (septembre 2021)		

Prérequis : Satisfaire au critère Entraîneur

Bronze : entre 5 et 9 points inclus

Argent : 10 points et plus

Or : 13 points et plus (avec le prérequis Or : Avoir déclaré au moins une manifestation dans Calorg)

# B | HAUT NIVEAU

	1 point	2 points	3 points
<b>Entraîneurs</b>	2 <sup>ème</sup> degré de spécialité avec DE ou BE2 OU Entraîneur 3 <sup>ème</sup> degré de spécialité OU Entraîneur DE de spécialité OU Entraîneur BE3		
	Dans 1 à 2 familles de spécialités	Dans 3 à 4 familles de spécialités	Dans 5 familles de spécialités
<b>Listes MJS (janvier 2021)</b>	Espoirs	Relève / Collectifs nationaux	Elite / Senior
<b>Athlètes ayant au moins une sélection en Equipe de France *</b>	1 à 2 athlètes	3 à 6 athlètes	7 athlètes ou plus
<b>Dirigeants diplômés</b>	Au moins 2 dont 1 avec au moins le diplôme 2 <sup>ème</sup> degré	Au moins 2 avec au moins le diplôme 2 <sup>ème</sup> degré	Au moins 2 dont 1 avec le diplôme 2 <sup>ème</sup> degré et 1 avec le diplôme 3 <sup>ème</sup> degré
<b>Officiels</b>	7 officiels dont : -2 officiels fédéraux -1 officiel âgé de 16 à 30 ans avec au moins le niveau départemental	7 officiels dont : -4 officiels fédéraux -1 officiel âgé de 16 à 30 ans avec au moins le niveau départemental	7 officiels dont : -6 officiels fédéraux -1 officiel âgé de 16 à 30 ans avec au moins le niveau départemental
<b>Bonus (1 point)</b>	Médaille(s) obtenue(s) lors de championnats internationaux (Europe, Monde, JO)*		

Prérequis : Satisfaire à chacun des critères

Bronze : entre 5 et 9 points inclus

Argent : 10 points et plus

Or : 15 points et plus (avec le prérequis Or : Être labellisé dans les secteurs Education athlétique et Stade)

\* Tous championnats pour toutes catégories (de CA à M40) et toutes disciplines

# C | EDUCATION ATHLÉTIQUE (- DE 16 ANS)

	1 point	2 points	3 points
<b>Entraîneurs</b>	1 <sup>er</sup> degré U7, U12 ou U16	2 <sup>nd</sup> degré U7, U16 ou CQP	3 <sup>ème</sup> degré U16 ou CQP ou BE + diplôme fédéral
<b>Licences (BB,EA,PO,BE,MI)</b>	Part licence FFA - 15% <= Part licence Club >=Part licence FFA + 20%	Part licence Club > Part licence FFA + 20%	Part licence Club > Part licence FFA + 20% et Taux de renouvellement Club >= Taux de renouvellement FFA +25%
<b>Saisie Pass'Athlé sur SIFFA</b>	50 % de l'effectif du club saisi	70 % de l'effectif du club saisi	90 % de l'effectif du club saisi
<b>Compétition U12 (au meilleur de 2019 2020 et 2021)</b>	Au moins 10% de l'effectif du club a participé à au moins 3 rencontres FFA	Au moins 25% de l'effectif du club a participé à aux moins 3 rencontres FFA	Au moins 50% de l'effectif du club a participé à au moins 3 rencontres FFA
<b>Compétition U16 (au meilleur de 2019, 2020 et 2021)</b>	Au moins 10% de l'effectif du club a participé à au moins 3 compétitions FFA	Au moins 25% de l'effectif du club a participé à aux moins 3 compétitions FFA	Au moins 50% de l'effectif du club a participé à au moins 3 compétitions FFA
<b>Bonus (1 point)</b>	Au moins 1 jeune juge certifié (régional ou national)		
	Au moins 1 athlète qualifié aux Pointes d'Or		
	Participation du club à l' Athletics Day KINDER (septembre 2021)		

Prérequis : Satisfaire au critère Entraîneur

Bronze : entre 7 et 9 points inclus

Argent : 10 points et plus

Or : 13 points et plus (avec le prérequis Or : Avoir utilisé le Pass'Athlé)

# D | STADE (+ DE 16 ANS)

	1 point	2 points	3 points
<b>Entraîneurs</b>	1 <sup>er</sup> degré Piste	2 <sup>nd</sup> degré Piste ou CQP Piste	3 <sup>ème</sup> degré Piste ou BE + diplôme fédéral Piste
<b>Licences COMPETITION (CA et +)</b>	Part licence FFA - 15% <= Part licence Club >=Part licence FFA + 20%	Part licence Club > Part licence FFA + 20%	Part licence Club > Part licence FFA + 20% et Taux de renouvellement Club >= Taux de renouvellement FFA +25%
<b>Organisations (au meilleur de 2019, 2020 et 2021)</b>	Organiser 1 compétition de niveau départemental	Organiser 1 compétition de niveau régional (204)	Organiser 1 compétition de niveau national
<b>Championnats de France* (résultats de 2021 et France en salle de 2020) PS : France en salle 2021, uniquement des athlètes listés</b>	Finalistes aux CF	Médaillés de bronze et d'argent aux CF	Médaillés d'or aux CF
<b>Officiels</b>	1 à 3 officiels diplômés	4 à 9 officiels diplômés	Plus de 9 officiels diplômés

Prérequis : Satisfaire au critère Entraîneur

Bronze : entre 5 et 8 points inclus

Argent : 9 points et plus

Or : 11 points et plus (avec le prérequis Or : Avoir organisé une compétition sur stade)

\* Tous championnats sur piste pour toutes catégories de CA à Masters 35 et 40

	A	B	C	C/B %	C/A %
40 ARA	26677	27792	31153	112.09%	116.78%
41 BFC	8651	9031	10147	112.36%	117.29%
42 BRE	14987	15651	17867	114.16%	119.22%
43 CEN	10241	10652	11664	109.50%	113.90%
44 COR	1134	1263	1356	107.36%	119.58%
45 G-E	19148	20261	22742	112.25%	118.77%
46 H-F	20181	21100	24700	117.06%	122.39%
47 I-F	40823	43030	49995	116.19%	122.47%
48 NOR	12458	13046	15332	117.52%	123.07%
49 N-A	22847	23956	27053	112.93%	118.41%
50 OCC	20534	21564	24053	111.54%	117.14%
51 P-L	22120	22495	24784	110.18%	112.04%
52 PCA	16844	18106	20652	114.06%	122.61%
53 C-T	56	61	54	88.52%	96.43%
54 GUA	2465	2674	1852	69.26%	75.13%
55 GUY	551	638	613	96.08%	111.25%
56 MAR	2045	2201	1721	78.19%	84.16%
57 MAY	343	384	385	100.26%	112.24%
58 N-C	628	853	564	66.12%	89.81%
59 P-F	754	891	770	86.42%	102.12%
60 REU	3671	3998	4280	107.05%	116.59%
61 W-F	49	55	11	20.00%	22.45%
	247207	259702	291748	112,34%	118,02%

# IMPLANTATIONS

**2022**

CNR

3	Championnats d'Ekiden	06-nov	Paris (I-F)	Ligue d'Athlétisme d'Ile-de-France	OUI		OUI	OUI	OUI	0,00 €
---	-----------------------	--------	-------------	------------------------------------	-----	--	-----	-----	-----	--------

**2023**

CNR

1	Championnats de France de Cross-country	10 au 12 mars <b>ou</b> 03 au 05 mars	Carhaix (BRE)	AL Carhaix Plouguer + Ligue d'Athlétisme de Bretagne	OUI		OUI*	OUI	OUI	0,00 €
---	---	--	---------------	--	-----	--	------	-----	-----	--------

\* Total accord et confiance sur le lieu de Carhaix. En revanche, une double interrogation sur les dates:

- La problématique 2023 c'est que le WE du 4 et 5 se déroulent également les chts Europe en salle. Ça priverait le France de quelques crossmen et crosswomen de bon niveau (même si nous ne sommes pas sûr qu'ils voudront faire les chts de France de cross la semaine suivante).
- Autre point à prendre en compte, le WE du 4 et 5 correspond à la fin des vacances scolaires de la zone C (Paris, Toulouse, Montpellier).
- Et si la réforme du calendrier amenée par le choix de la date unique de début de sasion apportait une modification substantielle de la période de cross, cela aurait pour incidence une proposition de dtae tout autre... comme la fin d'année 2023.

# CRM – Espace Actuel

The screenshot shows the 'Mon Espace' (My Space) interface for 'ATHLÈZ'. At the top left, it identifies the user as 'DE OLIVEIRA JULIEN, (102802 - 2022)'. The interface is divided into several sections:

- RACCOURCI (Shortcuts):** A grid of six icons for 'IDENTITÉ', 'LICENCE', 'PERFORMANCE', 'SANTÉ', 'FORMATION', and 'ASSURANCE'.
- INFO' DE LA FFA:** A section titled 'L'Email de la LICENCE' with a message: 'L'e-mail de la licence que vous recevez depuis l'adresse « e-licence@athle.fr » est une adresse gérée par la FFA et non par votre club. ... (suite)'. Below this is a 'FORMATION' banner with the 'ATHLÈZ' logo.
- PARTENAIRES:** A banner for 'MAIF' with the text 'Avec un peu d'entraînement, on peut tous pratiquer un sport responsable' and the hashtag '#ChaqueActeCompte'.
- SERVICES FFA:** A 'BILLETTERIE' (Ticketing) section with 'Offres spéciales sur tous les événements FFA' and a 'J'AIME COURIR .FR' section with icons for 'CALENDRIER', 'ENTRAÎNEMENT', 'MARCOURS', 'ACCÈS PREMIUM', 'RÉSULTATS', 'DIPLÔMES', and 'BY DESIGN JOURNAL'.
- ATHLETISME magazine:** A banner for the magazine featuring several athletes.



# CRM- Espace Futur

**Mon Espace**  
DE OLIVEIRA JULIEN , (102802 - 2022)

**ATHLÉ**

### RACCOURCI

- IDENTITÉ
- LICENCE
- PERFORMANCE
- SANTÉ
- FORMATION
- ASSURANCE

### INFO' DE LA FFA

#### L'Email de la LICENCE

L'e-mail de la licence que vous recevez depuis l'adresse « e-licence@athle.fr » est une adresse gérée par la FFA et non par votre club.  
... (suite)

### PARTENAIRES

**Avec un peu d'entraînement, on peut tous pratiquer un sport responsable**  
#ChaqueActeCompte

MAIF

### SERVICES FFA

#### BILLETTERIE

Offres spéciales sur tous les événements FFA

#### J'AIME COURIR .FR

- ACCÈS PREMIUM
- CALENDRIER
- ENTRAÎNEMENT
- REGULARIS
- DUVALAIS
- IP
- MAIF
- REPERE

#### FORMATION ATHLÉ

#### ATHLETISME magazine

# CRM – Espace Futur

**Mon Espace**  
DE OLIVEIRA JULIEN , (102802 - 2022)

**ATHLÉ**

### APPLICATION Athlé

<b>Accès SI-FFA</b> CLUB_GES 040008	<b>Accès SI-FFA</b> ADM_FFA	<b>Accès CALORG</b> ORGA_FFA 0000450
---	--------------------------------	--

### SERVICE Athlé

<b>ATHLÉ TV</b>	<b>ATHLÉ</b> BOUTIQUE OFFICIELLE <b>i-run</b>
-----------------	---

licence@athle.fr » est une adresse gérée par la FFA et non par votre club.  
... (suite)

**FORMATION**  
**ATHLÉ**

magazine

# Président

## Instances dirigeantes

Direction Générale

Direction Technique Nationale

Cabinet  
Relations institutionnelles

Pôle Administration Générale

Administration Générale

Adjoint au DTN en charge de l'Administration Générale

Pôle Comptabilité et Gestion

Comptabilité, Moyens généraux

Pôle Accompagnement des équipes de France

Accompagnement des équipes de France et du  
Pôle Haute Performance

Pôle Médical

Suivi médical réglementaire  
Encadrement médical

Pôle des Organisations Sportives

Supervision et organisation des compétitions  
sportives et événements promotionnels

Pôle  
Haute Performance

Direction Technique Nationale Adjointe  
Sportive

Pôle Commercial et Partenariats

Gestion des partenaires publics et privés

Pôle Développement

Développement des nouvelles pratiques et des  
clubs

Direction Technique Nationale Adjointe  
en charge de la Formation et du Développement

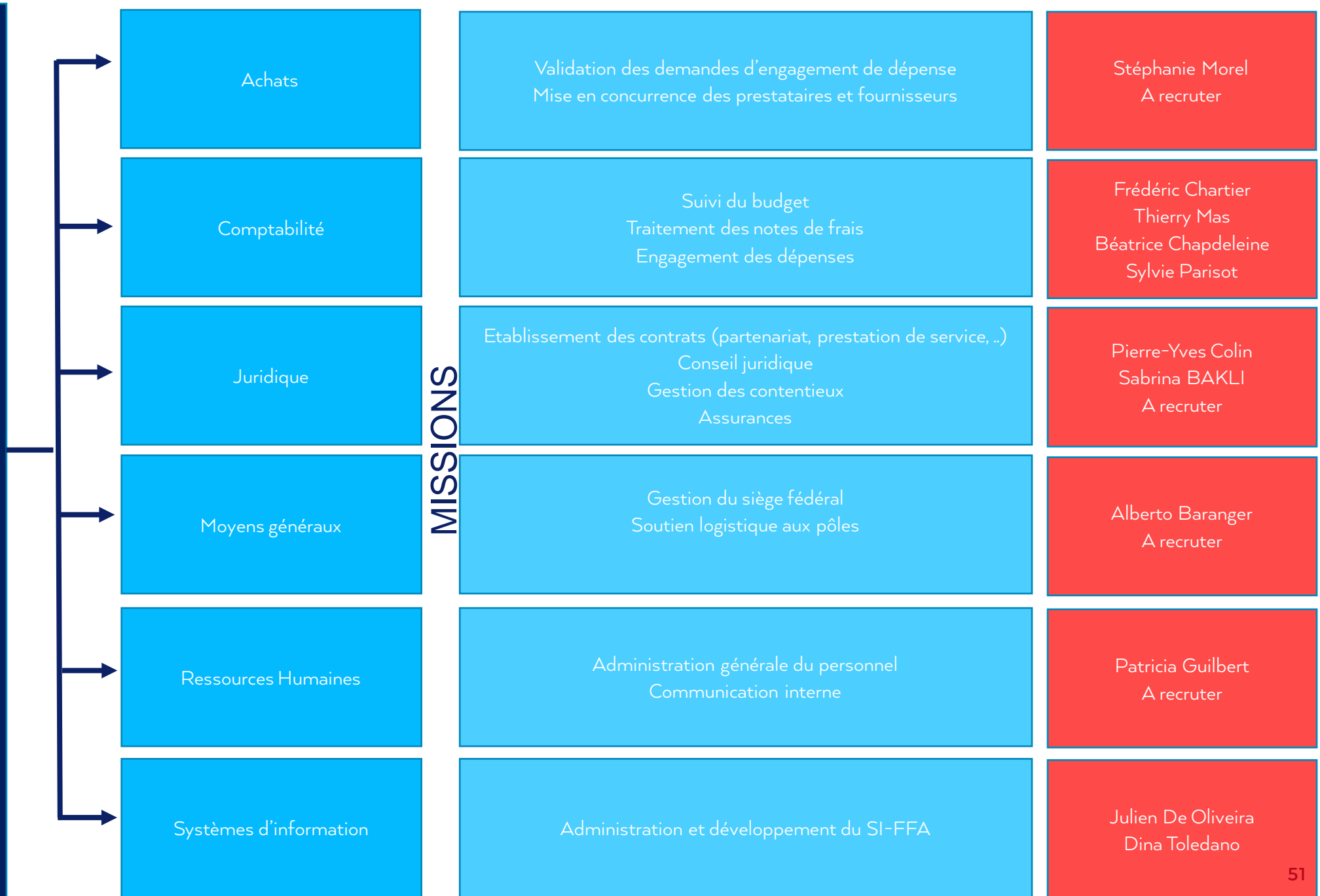
Pôle Communication

Promotion, Information

OFA, Formation, professionnalisation

# Administration générale de la FFA

Référents:  
Clément Gourdin  
Frédéric Chartier



# Championnats de France 5 km

## Propositions

Le Bureau fédéral ayant décidé de la tenue de Championnats de France de 5 kilomètres en 2022, deux réunions en visioconférence, auxquelles ont participé des membres de la CNR, de la D.T.N. et des salariés des Services Développement et Compétitions, ont eu lieu.

Malgré des divergences de point de vue (Championnats classiques avec circuit en centre-ville) tant sur le lieu retenu que sur les modalités d'organisation de ces championnats, il a été envisagé de les organiser de la façon qui suit :

- Lieu : circuit automobile d'Albi
- Date : octobre 2022
- Méthode : 3 tours

### 1<sup>er</sup> tour

La découverte des championnats de France :

« Je cours régulièrement, et si j'essayais de participer aux Championnats de France ? ».

La FFA doit prévoir une communication sur la prise de licence, ce qu'apporte l'adhésion à un club, ...

Ce tour « primaire » se déroulerait lors :

- de tous les 5 kilomètres labellisés fixés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 15 juillet 2022 ;
- d'un 5 kilomètres virtuel à organiser en juillet 2022 sur une période courte (4 ou 5 jours).

Se qualifieraient directement pour la finale les athlètes licenciés compétition ayant réalisé uniquement sur une épreuve labellisée des performances définies par la DTN.

Se qualifieraient pour le second tour (demi-finales) les athlètes ayant couru, soit sur une course labellisée, soit sur l'épreuve virtuelle, et qui seront, à la date de la demi-finale, titulaires d'une licence compétition.

Autres règles :

- les temps réalisés lors de la course virtuelle ne permettront pas l'accès direct à la finale ;
- les minima réalisés sur les 5.000 mètres piste seront également pris en compte.

### ½ finales

« La fête du 5 km dans les Ligues »

Elles seront gérées si possible par l'ensemble des 13 ligues métropolitaines, lesquelles seront chargées de l'organisation. Elles devront avoir lieu en septembre

Elles seront ouvertes à tous les athlètes licenciés compétition ayant couru : soit une épreuve labellisée, soit la course virtuelle, soit un 5.000 mètres piste.

Chaque ligue aura un quota de places pour accéder aux finales en plus des athlètes ayant réalisé le minima haut défini par la DTN en fonction du sexe et de la catégorie.

## Finale

Dans l'objectif d'en faire une grande fête de l'athlétisme, les finales pourront se dérouler sur une journée entière (1h open puis 40' entre chaque course des Championnats de France soit environ 6 h d'amplitude 10h-16h ou 14h-20h par exemple) et pourront comporter 8 courses :

- Se H et MO
- Se F et MO-1-2-3-4...
- M H 1 & +
- Ju H
- Ju F
- Ca H
- Ca F
- Open